COORDINATION DES INSTITUTS DE FORMATION

Ecole d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e)s d'Etat

LIVRET D'ACCUEIL DES ÉTUDIANT(E)S INFIRMIER(E)S ANESTHÉSISTES

Promotion 2025-2027

Octobre 2025

PRÉAMBULE

Chères étudiantes, chers étudiants,

Le Coordonnateur Général des Instituts de Formation, le Directeur Scientifique de l'école, la Directrice adjointe de l'Ecole et l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative vous souhaitent la bienvenue à l'école d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e)s d'Etat du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers. Nous vous félicitons d'avoir choisi de rejoindre une formation passionnante et exigeante qui vous prépare à exercer une profession essentielle dans le domaine de la santé.

Vous êtes la quatorzième promotion à intégrer la formation d'infirmier anesthésiste sous l'arrêté du 17 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste et qui intègre les principes d'universitarisation du système Licence – Master - Doctorat.

A l'issue de votre cursus scolaire et sous réserve de validation des 120 ECTS relatifs aux enseignements prévus, vous obtiendrez :

- *Un diplôme d'Etat, délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), qui vous permettra d'exercer votre profession d'IADE,*
- *La reconnaissance par l'Université au grade Master.*

L'alternance de la formation est construite autour d'enseignements fondamentaux relevant des domaines suivants :

- *Sciences humaines, sociales et du droit,*
- *Sciences physiques, biologiques et médicales,*
- *Savoirs fondamentaux en anesthésie réanimation et urgence,*
- *Savoirs dans l'exercice de la profession d'IADE dans des domaines spécifiques,*
- *Etudes et recherche en santé,*
- *Savoirs dans l'exercice de la profession d'IADE,*

et de stages cliniques réalisés au CHU de POITIERS ainsi que dans les établissements de santé publics et privés extérieurs.

Ces deux années doivent vous permettre d'acquérir des connaissances et des compétences nouvelles et de construire une identité professionnelle d'IADE.

L'équipe pédagogique et administrative de l'école, les médecins anesthésistes réanimateurs, les infirmiers anesthésistes D.E et les cadres de santé restent à votre écoute et seront présents pour vous accompagner dans votre cheminement professionnel. Votre réussite sera la récompense de leur investissement.

Ce livret d'accueil a été conçu à votre intention pour vous permettre de comprendre votre nouvel environnement et faciliter votre intégration au sein de la formation.

En restant à votre écoute, nous vous souhaitons le meilleur pour cette formation rigoureuse et enrichissante.

Jannick GRAND
Coordonnateur Général des Instituts de Formation

Matthieu BOISSON
Directeur Scientifique

Valérie HAUET
Directrice Adjointe de l'Ecole IADE

Sophie-Anne GAUDIN
Directrice de l'École IADE,
Directrice Adjointe au Coordonnateur

Sandra CHAIGNE
Assistante administrative

Alain CHARRÉ
IADE Formateur

Laurent GUIGNARD
IADE Formateur

SOMMAIRE

Présentation de l'école : ..... p. 1 à 5

- Fonctionnement des Instituts
- Le personnel
- Les locaux
- Le plan du site de la Milétrie
- Les étudiants

La formation IADE : ..... p. 6 à 12

- Règlementation
- Le programme de formation
- Planning de formation
- Terrains de stages et personnels du CHU de Poitiers
- Plan des blocs opératoires et de la SSPI
- Stages recherche
- Etablissements partenaires

L'étudiant en formation : ..... p. 13 - 14

- Les droits de l'étudiant
- Les obligations de l'étudiant

Informations utiles ..... p. 15 - 16

Etudiants IADE au Bloc Opératoire du CHU de Poitiers

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

❖ FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS

Depuis juillet 2005, le fonctionnement et l'équipement des écoles et des instituts de formation paramédicaux sont transférés aux régions.

Les centres de formation et leurs personnels restent gérés par le CHU de Poitiers qui reçoit une subvention annuelle de fonctionnement et d'équipement émanant de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'école d'IADE dépend de :

- La région Nouvelle-Aquitaine, **organisme financier**,
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui **assure le suivi et le contrôle des formations**,
- La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) qui **valide les formations et délivre les diplômes**,
- Le CHU de Poitiers, **Administrateur des Instituts**.

Depuis le 2 décembre 2021, l'ensemble des Instituts et écoles de Formation du CHU de Poitiers, dont l'école d'IADE, a obtenu la certification QUALIOPI (certification délivrée aux organismes de formation), certification renouvelée en septembre 2023.

❖ LE PERSONNEL

Jannick GRAND
Coordonnateur Général des Instituts de Formation

Sophie-Anne GAUDIN
Directrice de l'École IADE,
Directrice Adjointe au Coordonnateur

Matthieu BOISSON
Directeur Scientifique

Valérie HAUET
Directrice Adjointe de l'École IADE
Tél : 05.49.44.40.62 (poste 44.062)
Courriel : valerie.hauet@chu-poitiers.fr

CHARRÉ Alain,
Infirmier Anesthésiste Formateur IADE
Tél (en interne) : Poste 41 300
Courriel : alain.charre@chu-poitiers.fr

GUIGNARD Laurent,
Infirmier Anesthésiste Formateur IADE
Tél (en interne) : Poste 43779
Courriel : laurent.guignard@chu-poitiers.fr

CHAIGNE Sandra,
Assistante Administrative
Tél : 05.49.44.37.78 (poste 43.778)
Courriel : sandra.chaigne@chu-poitiers.fr
iade.secretariat@chu-poitiers.fr

❖ LE PERSONNEL (trombinoscope)

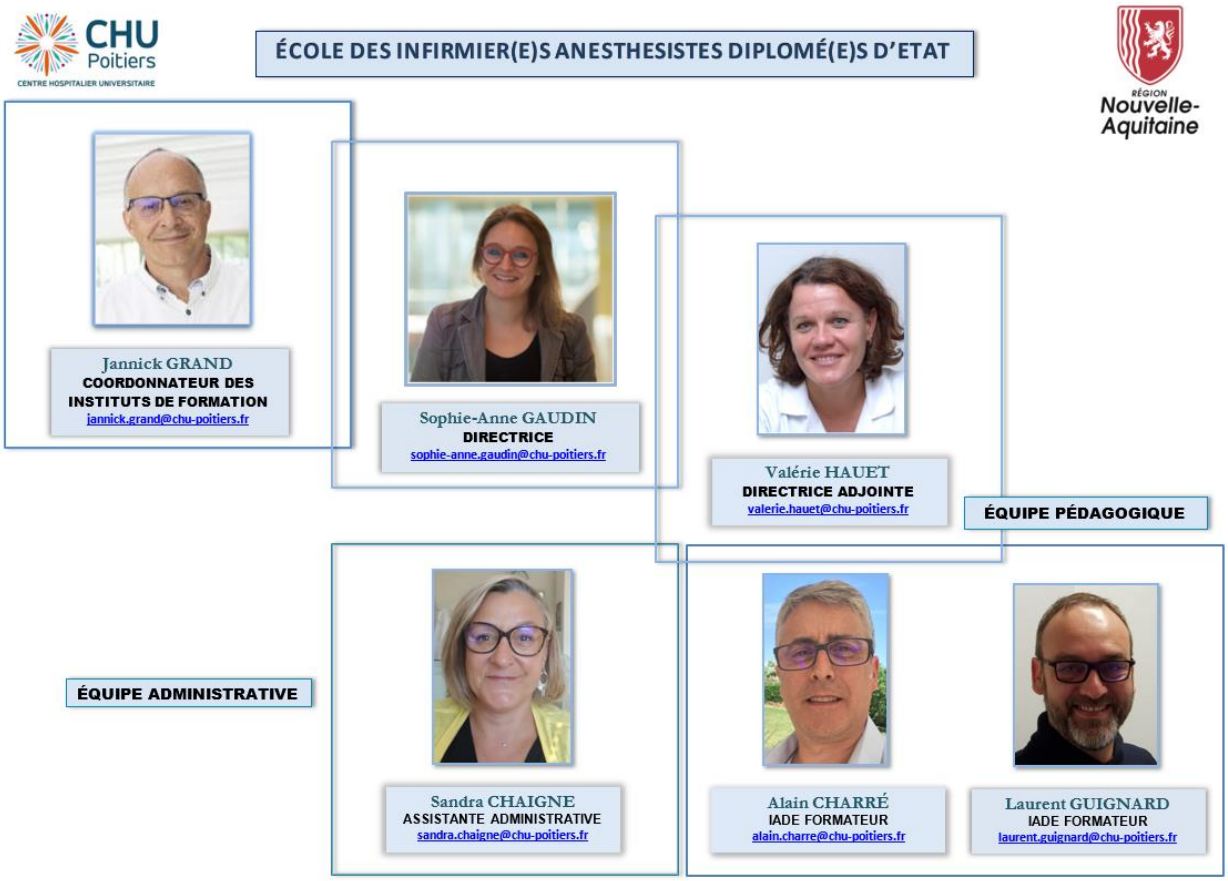

❖ LES LOCAUX

L'école d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e)s d'Etat (EIADE) se situe au 6ème étage du bâtiment des Ecoles et Instituts de Formation.

❖ **PLAN DU SITE DE LA MILETRIE**

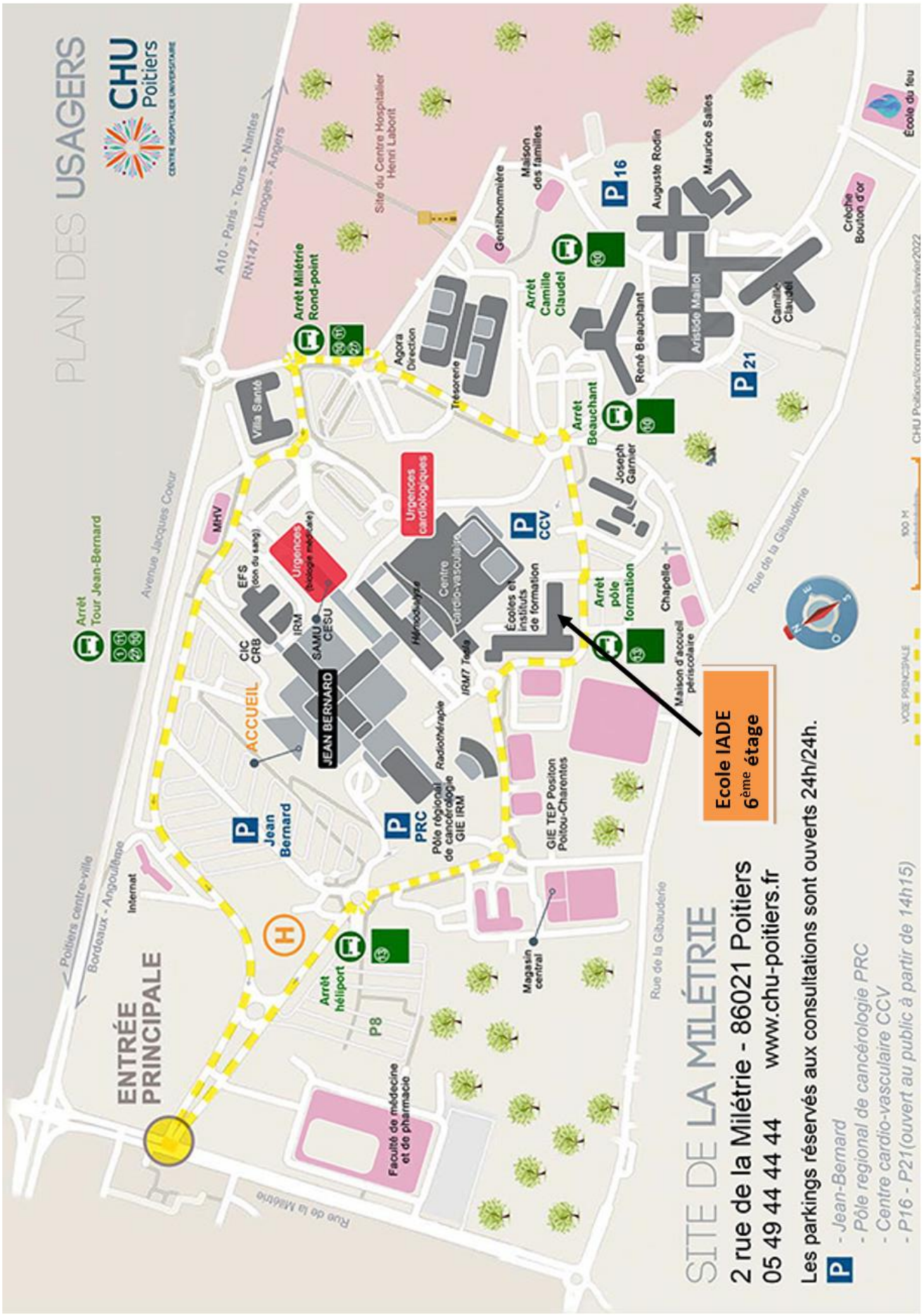

❖ LES ÉTUDIANTS

PROMOTION 2025-2027 - 1ère année

BERTRAND Quentin
CHU POITIERS

BESSA Ahcene
CH OUEST GUYANNAIS

BOUCHETA Hakim
CH SAINTES – ST JEAN D'ANGÉLY

BRUN Amandine
CH CHATEAUROUX-LE BLANC

CABORDERIE Tomi
CHU ORLÉANS

CAILLIEUX Térence
INTÉRIM BORDEAUX

COLIN Romain
CLINIQUE ST JOSEPH - ANGOULÊME

DOLLÉANS Mathilde
CHU ORLÉANS

GALLEN Maëlys
CH SAINTES – ST JEAN D'ANGÉLY

GUILLET Frédéric
CH SAINTES – ST JEAN D'ANGÉLY

HUYGHE Quentin
CLINIQUE DE L'ATLANTIQUE - PUILBOREAU

LAREK Youssef
INTÉRIM TOULOUSE

LEGENDRE Vincent
CHU POITIERS

LOMBARD Elodie
CHU ORLÉANS

MARTEAU Valentin
CHU POITIERS

MENSANH Khosbady
CH NIORT

MITEAU Romain
CH NIORT

VALADE Stéphanie (ép. MERGNAT)
CH BRIVE LA GAILLARDE

VILA Alexandra
CLINIQUE DE L'ATLANTIQUE- PUILBOREAU

PROMOTION 2024-2026 – 2ème année

DEFIT Antony
CH SAINTONGE

DEGERT Laurent
CHU POITIERS

FRITET ANTIGNY Touria
CH NIORT

GABORIT Anne-Sophie
CH NIORT

GEAY Valérie
CH NIORT

GONZALEZ Théo
CH NIORT

GREGOIRE Sandra
CH ANGOULEME

LABEL Julie
CH CHATEAUROUX

MARCHAND ép. COURTIN Jessica
CHU POITIERS

NEYA Mamadou
CHU POITIERS

PASQUET DIT BERDOT Caroline
CH PAU

PELLETIER Marianne
Nouvelle Clinique Bordeaux Tondu à FLOIRAC

RENARD Pauline
Pôle Santé ORÉLIANCE

TAUDIERE Aurélie
CH NIORT

THIRIOT Dorian
CH AJACCIO

LA FORMATION IADE

❖ RÉGLEMENTATION

La formation est réglementée par **l'arrêté du 17 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2012** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

❖ LE PROGRAMME DE FORMATION

C'est une alternance intégrative d'enseignements théoriques et de stages cliniques sur 2 ans (104 semaines) :

❖ ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES ET FONDAMENTAUX : 26 semaines

Les horaires d'ouverture couvrent une amplitude horaire, sauf exception, de 8h30 à 17h30. Cet horaire peut être prolongé suivant les cours et les entretiens personnels. L'horaire peut varier en fonction des besoins pédagogiques. Enfin, l'Ecole IADE se réserve le droit de fermer l'institut lors de certaines périodes (congés scolaires, etc.).

Le Programme des cours est envoyé par mail.

La présence de l'étudiant est obligatoire pour tous les cours inscrits au programme de formation. Un émargement est obligatoire tous les jours, matin et après-midi.

❖ ENSEIGNEMENTS CLINIQUES (STAGES PRATIQUES) : 58 semaines

Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures travaillées par semaine.

Horaires hebdomadaires de base :

- Sur 5 jours (7h travaillées et 1h pour le déjeuner / jour) bloc pédiatrie, hors bloc au CHU de Poitiers : 7h30 -15h30, et selon stages extérieurs.
- Sur 4 jours (8h45 travaillées et 1h pour le déjeuner / jour) : 7h30 – 17h15
- Sur 3 jours (12 h travaillées jour ou nuit. Le temps de repas est inclus.). Il s'agit du stage SAMU/SMUR. Un respect de 36 h de repos doit être respecté entre une alternance nuit/jour)
- En salle Bloc d'urgence (JBU 12) : 8h30 – 18h15
- En SSPI les horaires sont décalés permettant à 4 étudiants d'être présents simultanément. Le temps de repas est compris dans l'amplitude horaire à l'exception des deux dernières car l'étudiant arrive en stage en ayant déjeuné :
    - 8h - 18 h45
    - 10h -19h45
    - 12h - 20h45
    - 13h - 21h45

Entre chaque période de présence, il faut une durée minimum de 12 h sans travailler. L'étudiant ayant l'horaire de 13h – 21h45 doit obligatoirement reprendre avec l'horaire de 10h – 19h45 ou celui de 12 h- 20h45 ou bien refaire le même horaire, 13h – 21h45.

- Temps de repas : 1h inclus dans le temps de présence en stage

Les horaires de stage et de repas peuvent varier en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage.

❖ PLANNING DE STAGES :

Avant chaque **début de stage**, un planning prévisionnel sera à compléter et à **transmettre impérativement en PDF** :

- au cadre de santé responsable de l'encadrement sur le terrain de stage.

Et :
- Pour les étudiants de première année : à Laurent GUIGNARD et à Valérie HAUET (copie secrétariat : Sandra)
- Pour les étudiants de deuxième année : à Alain CHARRÉ et à Valérie HAUET (copie secrétariat : Sandra)

A la **fin du stage**, un planning réel sera à compléter et à **faire signer** par le cadre de santé responsable du terrain de stage.

Il devra être transmis selon les conditions ci-dessus.

Quand plusieurs étudiants sont en stage sur le même terrain, les congés et les repos hebdomadaires doivent être négociés entre chaque étudiant pour favoriser un apprentissage optimal et permettre une continuité de présence d'au moins un étudiant par jour sur le lieu du stage.

❖ TRAVAIL PERSONNEL GUIDÉ (travaux de groupe à l'école ou travail personnel et individuel ou analyse des pratiques) : 10 semaines réparties sur les deux années de formation

Toute absence (maladie, enfant malade…) doit être signalée par l'étudiant(e) à :

- la direction, à l'équipe enseignante de l'école (05.49.44.40.62 ou 05 49.44.37.79) et/ou au secrétariat de l'école (05. 49.44.37.78).

- au Cadre de Santé responsable ou à l'équipe d'anesthésie responsable de l'encadrement.

et doit être justifiée par un certificat médical qui sera transmis à :

- à la direction et au secrétariat de l'école (iade.secretariat@chu-poitiers.fr).

Pour des raisons de santé justifiées, l'étudiant peut s'absenter 6 semaines au total, au cours de la scolarité.
Au-delà de 2 semaines, la direction détermine les modalités de rattrapage.

❖ PLANNING DE FORMATION

École d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e)s d'État

PROMOTION 2025 - 2027

PLANNING PREMIERE ANNÉE

Année scolaire 2025 - 2026

| | Semestre 1 | | |

❖ TERRAINS DE STAGE ET PERSONNELS DU CHU DE POITIERS

PERSONNELS DES BLOCS OPÉRATOIRES AU CHU DE POITIERS			
Cadre supérieur de santé pôle des blocs opératoires : Mme Laurence JOULAIN			
Cadre de santé d'anesthésie : Mme Frédérique CHEVEREAU (Poste 43840)			
SPÉCIALITÉS CHIRURGICALES	**CADRE DE SANTÉ**	**MÉDECIN ANESTHÉSISTE**	**LIEUX**
Chirurgie vasculaire Cardio-thoracique Neurochirurgie	Lucie BAUDINIERE (Poste 43562)	KERFORNE Thomas BIEDERMANN Claire LACROIX Corentin RAYEH-PELARDY Fatima PRAT Camille LEE KIM KHIOOK Aurelie GIOANNI Léa	Bloc CCV
Chirurgie orthopédique et traumatologique Chirurgie plastique Chirurgie d'urgence	Elodie GIRAUD (Poste 43858)	LAVAZAIS Sophie PHAM-TOURREAU Sandrine KHOURY Rouba DUPUIS Maxime	Blocs Jean-Bernard - Niveau 0
Chirurgie ophtalmologique Chirurgie ORL Chirurgie du Rachis Neurochirurgie	Elodie GIRAUD (Poste 43858)	KARAYAN Jerôme VIANET Gabriel BRASSEUR Jean-Matthieu DRILLEAU Rémi MAGNIEN Clémentine	Blocs Jean-Bernard - Niveau 0
Chirurgie gynécologique et obstétricale	Ramatoulaye N'DONG (Poste 44245)	DEMONDION Jacqueline NEMOZ Florence GARNIER Céline KHOURY Rouba LEJARS Alice SIMONET Antoine ABOUZAHR TAREK	Blocs Jean-Bernard - Niveau 0
Chirurgie Pédiatrique	Ramatoulaye N'DONG (Poste 44245)	MARSHALL Nathalie BRASSEUR Jean-Matthieu DRILLEAU Rémi KHOURY Rouba	Satellique Technique - Niveau 0
Chirurgie Viscérale Chirurgie Urologique Chirugie robotique	Ramatoulaye N'DONG (Poste 44245)	FRASCA Denis BOISSON Matthieu DHOSTE Karin MANZANO Virginie PAGONI Eléni ROZALSKA Carine LACOSTE Louis MENGUY Vincent	Blocs Jean-Bernard - Niveau 0
Endoscopies digestives	Nathalie MARTINEAU (Poste 44145)	PANAGOPOULOS Nikolaos	CETI ou Hors Bloc Hôpital Jean-Bernard - Niveau -1
Salle de Surveillance	Nathalie MAUGENDRE (Poste 44696)	BOISSON Matthieu	Satellique Technique - Niveau 0
SAMU / SMUR	Christelle PLUMEREAU (Poste 43012)	MIMOZ Olivier DELELIS-FANIEN Henri CONTAL Paul DRUGEON Bertrand MARJANOVIC Nicolas	UBM - RDC

Infirmier(e)s Anesthésistes du CHU de Poitiers

ABDOU Julie, ABRARD MITTAULT Isabelle, AOUSTIN Myriam, ASSELIN Axel, BACHELIER Christelle, BARTHELEMY Caroline, BEAUMATIN Guillaume, BEJAUD Simon, BERGER Sarah, BEN SAID Ilan, BREGEON Elodie, CAMBONIE Alexandre, CANTE Aurélie CARD Marie-Caroline, CHAPLET Marjorie, CHARLOT Mélanie, CHARRÉ Alain, CHAUVIERE Ida, CLERGEAU Matthieu, CORTADE Jérôme, COSSET Pierre, COUDRAIS Alexandra, DESHAIS Carine, DEVILLE Céline , DELMAZURE Stéphane, DINET Anne, DRAPEAU Vanessa, FOULONNEAU Stéphane, FOURNIER Stéphane, GABILLET Sylvie, GAGNAIRE Xavier, GOUDEAU Maxime, GOURBAULT Marie-Pierre, GILLIER Nicolas, GUIGNARD Laurent, HADDAD Patrick, JOSEPH Stéphanie, JOUIN Tony, LAPEYRONNIE Lorène, L'HERMITE Quentin, MAGNAM Olivier, MERAND Flavien, MERCIER Anne, MEUNIER Elodie, MEYER Victorine, MIE Sandrine, MIGAUD Marc, MOUNIER Aurore, PALCY Sonia, PANHALEUX Rémy, PAPUCHON Nathalie, PHELIPPEAU Alexa, POUSSOU Nicolas, RANGEARD Julie, REBEIX Elodie, REYNAUD Alison, ROYER Florence, SABOUREAU Michaël, SAID Marion, SEIGNEURIN Aude, THIAUDIERE Benjamin.

❖ PLAN DES BLOCS OPÉRATOIRES AU CHU DE POITIERS

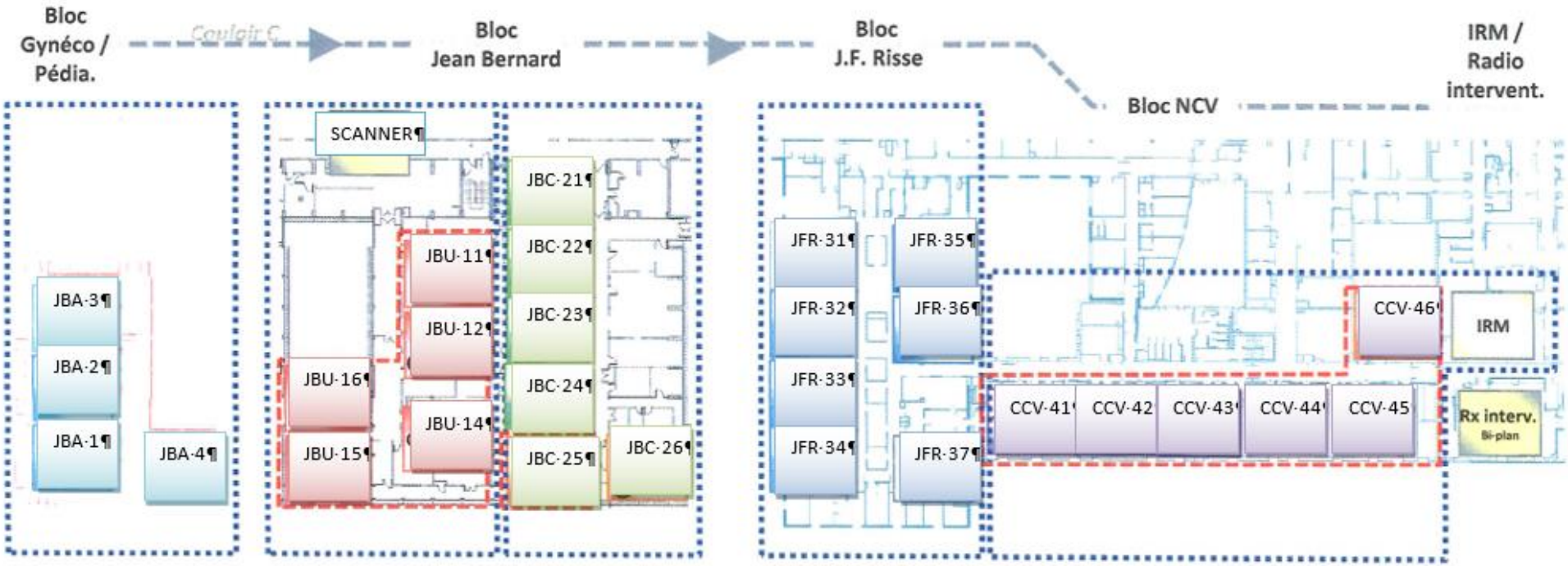

❖ STAGES DE RECHERCHE

STAGES RECHERCHE	LIEUX	RESPONSABLES
ABS LAB : ANATOMIE/BIOMÉCANIQUE ET SIMULATION	UFR Santé de l'Université de Poitiers	Pr Jean-Pierre FAURE Dr Jérôme DANION
CENTRE D'INVESTIGATION CLINIQUE	CHU Poitiers	Pr. Pierre-Jean SAULNIER / MCU PH Christophe RAULT
UNITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE	CHU Poitiers : Réanimation neurochirurgie	Pr Claire DAYOT-FIZELIER
CENTRE DE RECHERCHE CLINIQUE HÉMATOLOGIE (ARC PRC)	CHU Poitiers PRC 3ème étage	Pr Xavier LELEU / Pr Nicolas ISAMBERT
UNITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE	CHU Poitiers : Réanimation Chirurgicale	Mme Angela KOSTENCOVSKA
UNITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE	CHU Poitiers : Urgences adultes	Mme Sabrina SEGUIN

❖ ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

ETABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
POLYCLINIQUE DE POITIERS	86 -Vienne
CH CHATELLERAULT	86- Vienne
CH NIORT	79- Deux-Sèvres
CLINIQUE INKERMAN – NIORT	79 – Deux Sèvres
CH ANGOULEME	16 - Charente
CH SAINTES	17 – Charente-Maritime
CH ROCHEFORT	17 – Charente-Maritime
CH LA ROCHELLE	17 – Charente-Maritime

L'ÉTUDIANT EN FORMATION

❖ LES DROITS DE L'ÉTUDIANT

- **Les congés annuels : 25 jours ouvrés (soit 5 semaines/an)**

  1ère année et 2ème année : 4 semaines en été et 1 semaine pour les fêtes de fin d'année.

Chaque année les étudiants ont droit à un congé annuel de 25 jours ouvrés dont les dates sont déterminées par le Directeur de l'École après avis du Conseil Pédagogique.

- **Le droit de représentativité au Conseil Pédagogique et au Conseil de discipline :**

Un représentant des étudiants et son suppléant sont élus pour un an, par ses pairs, dans chaque promotion. Les personnes élues participent aux réunions du conseil pédagogique de l'école qui se réunit en moyenne 1 fois par an.

- **Le Conseil de la Vie Etudiante (CVE) :**

Ce conseil est un organe consultatif. Il est constitué au sein de l'école et comprend quatre étudiants élus au conseil pédagogique. Il se réunit au moins une fois par an et traite de sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'école.

- **Le droit de grève :**

Les élèves bénéficient du droit de grève. Ils en informent la Direction de l'Ecole 48 heures avant.
En cas de grève, l'école déclare les étudiants grévistes aux établissements qui financent leur formation.

- **Protection des données informatiques :**

L'école d'infirmiers(ères) anesthésistes se conforme aux dispositions de la Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 concernant la collecte et la mémorisation des informations à caractère personnel et professionnel des étudiants inscrits en formation.

❖ LES OBLIGATIONS DE L'ÉTUDIANT

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Ce document, validé en conseil pédagogique, le 15 février 2024, a été modifié le 5 septembre 2024. Il précise les obligations des étudiants qui en prennent connaissance à la rentrée et qui signent une attestation.

La non observation de ces obligations entraîne la convocation du conseil de discipline.

Présence des étudiants :

La présence des étudiants est obligatoire pour tous les cours et les stages inscrits au programme de formation. **Les horaires définis pour les stages et les cours doivent être impérativement respectés**.

Secret professionnel, discrétion professionnelle, devoir de réserve :
L'étudiant est soumis au respect du secret professionnel qui protège les professionnels dans l'exercice de leurs fonctions. L'étudiant ne doit divulguer aucune information professionnelle, en dehors des exigences du service. Toute indiscrétion peut engager sa responsabilité pénale (art. 226-13 et 226-14 du code pénal).

L'obligation de discrétion professionnelle interdit à l'étudiant toute communication de pièces et documents de service et s'applique à tous les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses activités professionnelles. Toute violation de l'obligation de discrétion professionnelle peut entraîner des sanctions disciplinaires.
L'obligation de réserve interdit de porter un jugement sur le fonctionnement de l'établissement en présence des malades ou à l'extérieur de l'hôpital.
Communiquer sur des réseaux sociaux des informations relatives à la vie professionnelle faisant référence à des situations ou des personnes est interdit, sous peine de poursuites juridiques.

Interdiction de fumer et de vapoter :
Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux de l'école ainsi que les bâtiments du CHU.

Suivi médical :
Vous devez être à jour de vos vaccinations et produire un certificat médical d'aptitude à suivre la formation avant votre rentrée à l'École IADE (cf. dossier d'inscription).

Handicap et scolarité :
Les personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap peuvent contacter la directrice pour mettre en œuvre les aménagements recommandés.
http://www.univ-poitiers.fr/wp-content/uploads/sites/10/2021/07/UP-Guide-Handicap.pdf

Radioprotection :
Les étudiants sont suivis médicalement contre les radiations reçues lors de la pratique d'examens de radiologie dans les blocs opératoires.
Au cours de la formation, chaque étudiant doit être porteur d'un dosimètre dans tous les terrains de stage. **Il est demandé de ne pas perdre ni endommager le dosimètre.**
Le dosimètre sera rapporté en fin de trimestre au secrétariat de l'école.

Rangement des locaux :
Respect des consignes de ménage et de sécurité au niveau des salles de cours, de TP/TD et de repos.
Aucun gobelet ou papier ne doit être laissé sur les tables.

Sécurité :
En cas d'incendie les étudiants sont tenus de respecter les directives de la direction de l'école et de se conformer aux consignes de sécurité lors des exercices de simulation d'évacuation du bâtiment proposés par les équipes de sécurité du CHU de POITIERS.

Parking :
Pour rappel le stationnement des véhicules des étudiants est autorisé **seulement** pendant les périodes de stage.

A chaque début de période de stage, une carte d'accès aux parkings peut être prêtée contre signature et remise de la carte grise du véhicule (cf. secrétariat de l'école). Elle permet de se garer entre 6 h 30 et 7 h 30 au niveau du Parking P21 uniquement et entre 13 h 30 et 14 h 30 au niveau des Parkings P8, P13, P14, P15, P21 et P37.

Concernant les périodes de cours, il convient de s'organiser en dehors des parkings du CHU (covoiturage, accès bus, vélo…).

Aucun étudiant ne peut bénéficier de places de parking sur le site du CHU lors de la formation théorique.

Pour répondre aux besoins de chacun, deux parkings sont accessibles :

- Touffenet, Parcobus à proximité du parc des expositions de Poitiers,
- Saint-Benoît, parking de « la Hune ».

Par ailleurs, le site de la Milétrie est desservi par les bus Vitalis (grilles et tarifs consultables sur http://www.vitalis-poitiers.fr).

TOUTE INFRACTION EST SANCTIONNÉE D'UNE AMENDE.

INFORMATIONS UTILES

Université de Poitiers :
Lien Universitaire sur les activités proposées sur le Campus : https://www.univ-poitiers.fr/vivre-les-campus/qualite-de-vie/

Vestiaires :
Vestiaires réservés au niveau -3 de l'hôpital Jean Bernard qui doivent être verrouillés par un cadenas. Ne pas laisser d'argent ni d'objet de valeur dans les casiers et le local.

Tenues professionnelles :
Tenues entretenues par la blanchisserie du CHU de Poitiers. Les tenues sales sont à déposer dans les sacs à linge dans les vestiaires du -3. Aucune tenue souillée ne doit être rapportée à l'école. Les tenues propres sont stockées au sous-sol de l'IRFPS.

Il est interdit de circuler en tenue de bloc opératoire (tuniques, pantalons, sabots) en dehors de ce secteur d'activité (cf. note de service du 12/05/2017 « tenues de bloc »).

Intranet :
Vous avez accès à l'intranet du CHU sur la page d'accueil des ordinateurs. Vous y retrouvez :
- des informations générales,
- un annuaire interne,
- les menus du restaurant du personnel et des foodtrucks,

Cet outil est très utile pour contacter les cadres de santé des services des différents sites du CHU.

Affichage des informations :
Chaque étudiant devra consulter régulièrement les panneaux prévus à cet effet où seront affichées toutes les informations nécessaires durant la formation.

Salle informatique :
Des ordinateurs avec accès internet sont à la disposition des étudiants (salle n°2 – 6ème étage du bâtiment IRFPS).

Dans le bâtiment IRFPS les étudiants peuvent bénéficier d'un accès WIFI pour utiliser leurs ordinateurs portables.

Photocopies :
Une photocopieuse est disponible près du secrétariat. Les photocopies sont réservées à l'usage des documents nécessaires à la recherche en vue du mémoire. Toute autre photocopie doit faire l'objet d'une autorisation auprès du personnel de l'école.

Courriers :
Les étudiants doivent prendre leur courrier dans les casiers situés à l'école.

Repas :
Temps de repas : 1h selon le planning.

Le moment du repas en stage clinique est à négocier avec le personnel infirmier anesthésiste.

Les repas peuvent être pris au self de l'hôpital Jean Bernard (11ème étage) de 11h30 à 12 h et de 12h45 à 14 h si les horaires de cours le permettent mais également au RDC de l'IRFPS.

Une carte de restauration sera attribuée à chaque étudiant permettant le paiement des repas pris au self. L'étudiant doit charger son compte par :
- CB aux bornes situées au RDC et 11ème étage (couloir C) de Jean Bernard
- Chèques ou espèces à la régie du RDC de Jean Bernard.

La présentation du badge lors du passage en caisse est obligatoire.
En cas de disparition ou perte du badge : prévenir immédiatement un responsable du restaurant au 45.043. Le renouvellement du badge sera facturé selon le tarif en vigueur (21 € en 2025). Les démarches seront à effectuer auprès du Secrétariat de l'École.

Ressources documentaires :
Bibliothèque universitaire du Service d'Anesthésie-Réanimation et Médecine Per-Opératoire (SARMPO) - (Bâtiment C.C.V 1er étage) :
Les étudiants infirmiers anesthésistes sont autorisés à venir travailler entre 7 h 30 et 18 h 30.
Les étudiants doivent respecter ce lieu de travail.

Centre de Ressources Documentaires du CHU (Rez-de-chaussée du bâtiment IRFPS) : Accessible à l'ensemble des étudiants du Centre Hospitalier Universitaire.

Le coût de la formation :

Frais de scolarité à l'école IADE 2024 pour les deux années de scolarité :

Pour les élèves pris en charge :	8 500,00 **€/an***
Pour les élèves non pris en charge :	6 500,00 **€/an***

Droit de scolarité : 254,00 **€/an***

Toute l'équipe de l'école vous souhaite une excellente formation

***Prix tarifs 2025 susceptibles d'être modifiés**